

Chapitre 32 – La grille de correction du rapport de recherche

Le rapport de recherche compte pour 20% du total de points de la session.

1. Page de présentation / 1.00 point

0.25 points enlevés par élément manquant.

2. En-tête et confirmation du mandat / 2.00 points

0.25 points enlevés par élément manquant.

3. Résumé des faits / 3.00 points

0.25 points enlevés par élément manquant.

Attention : des points seront enlevés si des faits non pertinents sont mentionnés.

4. Question en litige / 0.00 point

La question en litige se retrouve dans le mémo de recherche.

5. Législation applicable / 7.50 points

Mention de cinq articles de loi pertinents. / 2.50 points

Explication de la pertinence des cinq articles de loi. / 1.25 points

Lien entre les cinq articles et le dossier. / 1.25 points

Références des cinq articles en note de bas de page. / 2.50 points

6. Jurisprudence pertinente / 7.50 points

Mention de trois jugements pertinents. / 3.00 points

Explication de la pertinence des trois jugements. / 1.50 points

Lien entre les trois jugements et le dossier. / 1.50 points

Références des trois jugements en note de bas de page. / 1.50 points

7. Doctrine pertinente / 3.50 points

Mention d'une doctrine pertinente.	/ 1.00 point
Informations sur l'auteur.	/ 0.50 points
Explication de la pertinence de la doctrine.	/ 0.50 points
Lien entre le dossier et l'extrait de la doctrine.	/ 0.50 points
Référence en note de bas de page.	/ 1.00 point

8. Conclusion et recommandations / 1.25 points

Résumé de la recherche.	/ 0.50 points
Recommandations pertinentes.	/ 0.50 points
Signatures des étudiants.	/ 0.25 points

9. Les tables bibliographiques et les annexes / 4.00 points

Table de la législation et de la réglementation.	/ 1.00 point
Table de la jurisprudence.	/ 1.00 point
Bibliographie doctrinale.	/ 1.00 point
Annexes PDF avec les extraits surlignés pour chaque jugement et la doctrine.	/ 1.00 point

10. Citations / 4.25 points

0.25 pts seront enlevés pour chaque erreur dans les règles de citation.
(Ex. Guillemets, marges, emplacement de la référence de la note, etc.).

11. Présentation et mise en forme / 1.00 point

Maximum de sept pages (page de présentation + 05 pages de contenu + tables biblio.).	/ 0.25 points
Texte : Une police « Arial 12 », simple interligne, texte justifié.	/ 0.25 points
Format : Page 8 ½ x 11, marges « normales » de 2,5 cm sur les quatre côtés.	/ 0.25 points
Pagination : Le rapport doit être paginé, sauf la page de présentation.	/ 0.25 points

12. Langue française

Chaque erreur de français est pénalisée de 0.05 points, pour un maximum de 10 % de la note finale.